Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE
De : mymy bruzzi <mymi2.bruzzi@gmail.com>
Date : Sat, 20 Oct 2018 11:27:08 +0200
Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Objet : enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

Myriam Rouaud

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

Limoges, le 19/10/18

Monsieur,

Par ce courrier, je vous fais part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

J'habite impasse de la Roche depuis 10 ans

Je suis travailleur handicapée et asthmatique, et je travaille rue Paul Claudel

Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport d'entrants et de digestats par camions bâchés, du stockage sur une zone de 3000 m2 à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animale par camion. L'abattoir génère déjà des odeurs

pestilentielles, celles ci seront amplifiées par le transport et le stockage de nouveaux déchets qui vont s'y ajouter.

La société Vol V Biomasse ne maitrise pas les nuisances olfactives à Quimper, leur usine qui est en fonction depuis un peu plus d'un an. Les riverains subissent des nuisances importantes depuis le début de l'exploitation de cette unité. Le projet de l'usine de méthanisation de Limoges utilise les mêmes technologies que l'usine de Quimper, avec les mêmes matières à méthaniser.

Comment peuvent-ils affirmer que nous ne subirons aucune nuisance olfactive ici, alors même que, malgré plusieurs interventions et « améliorations », ils n'ont pas réussi à l'assurer à Quimper ?

Limoges Ville santé citoyenne: la Charte a été signée le 21/01/2015 par Monsieur le Maire avec l'ARS du Limousin représentée par Monsieur Calmette. Cette démarche consiste à intégrer dans chaque décision de la municipalité une approche de prévention en matière de santé publique. Cette approche a t'elle bien été appliquée dans l'étude du projet d'une usine de méthanisation en ville ? L'ARS a rendu un avis qui n'est pas accessible aux citoyens sur le site de la présente enquête publique. Pourquoi ?

Les risques m'apparaissent sous estimés par le promoteur. Qu'en sera-t-il de la qualité de l'air ? Une usine de méthanisation est une nurserie à bactéries, comment ce risque est-il maîtrisé par le promoteur ? Est il pertinent de l'installer dans une zac agro-alimentaire comportant de nombreux restaurants et qui plus est a un règlement clair qui n'autorise pas ces types de risques pour les riverains?

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

Myriam Rouaud